

## **Procès-Verbal**

### **Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 13 février 2017**

**à 19 h 00'**

**Salle polyvalente  
Guntzviller**

Présents :

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes FLAMENT Marie-Claude, ROBINET Sonia, JACQUEMIN Christelle, MM. WEBER Joseph, ZOTT Patrick, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes GULLY Odette, SCHNEIDER Josiane, LEHE Christiane, MM. DIETRICH Francis, SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, SCHNEIDER Rémy, MASSON Didier, VIALANEIX Patrick, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

Mme MENRATH Patrice-Elisabeth, PARISOT-BRULEY Sandra, Nadine MEUNIER, M. KOCHER Dany, commune de Phalsbourg.  
M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.  
M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

Membres titulaires ayant reçu procuration d'un titulaire absent :

M. Patrick VIALANEX, ayant reçu procuration de MEUNIER Nadine, commune de Phalsbourg.  
M. Didier MASSON ayant reçu procuration de Mme MENRATH Patrice-Elisabeth, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote :

M. LEYENDECKER Vincent, représentant M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. LEBLOND Christophe, commune de Berling.  
M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.  
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.  
M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.  
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.  
M. GIES Raymond, commune de Haselbourg.  
M. EON Yannick, commune de Henridorff.  
M. GERARD Nicolas, commune de Hultehouse.  
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.  
M. WAGNER Roland, commune Lutzembourg.  
M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.  
M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode  
M. WISHAAPT André, commune de Saint Louis.  
Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vesheim.  
M. SOUDIER André, commune Wintersbourg.  
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Guntzviller  
Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 41

Date de convocation : 6 février 2017.

Date de transmission en Sous-préfecture : 14 février 2017

Date d'affichage : 15 février 2017

En l'absence du Président, empêché, Christian UNTEREINER, 1<sup>ier</sup> Vice-Président, assure la Présidence de ce Conseil Communautaire. Il informe le Conseil de l'absence du Président Dany KOCHER pour raison de santé et précise qu'il assurera le relais en traitant l'ordre du jour fidèle à l'esprit du Président dans les présentations et l'expression des propositions.

### **1. Nomination d'un secrétaire de séance (2017-2-008)**

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **2. Approbation Procès-verbal du conseil du 23 janvier 2017 (2017-2-009)**

Conformément au règlement intérieur et constatant qu'aucune demande de modification n'a été signalée, proposition est faite d'approuver le procès-verbal du conseil du 23 janvier 2017 tenu à Hultehouse.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **3. Finances :**

#### **3.1. Attribution des compensations provisoires (2017-2-010)**

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I. lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative.

D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

La Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (C.L.E.C.T.) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation (1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C) définitives.

La C.L.E.C.T. établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de l'E.P.C.I. qui doit en débattre et le voter avant le 31 décembre de l'année du passage en Fiscalité Professionnelle Unique et par la suite avant le 31 décembre de l'année des nouveaux transferts.

Le Conseil Communautaire arrête le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la C.L.E.C.T.

Le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts ou du passage en Fiscalité Professionnelle Unique.

En conséquence, il est proposé de notifier, aux communes membres, avant le 15 février 2017, le montant de leurs attributions de compensation **provisoires** calées, pour l'essentiel, sur les éléments fiscaux connus à ce jour.

Ces attributions de compensations seront versées par douzième à chaque commune membre.

Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et seront actualisées avant le 31 décembre 2017 suite aux rapports de la C.L.E.C.T.

Commune	Produit CFE	Produit CVAE	Produit IFER	Produit TASCOM	Produit TAFNB	Part CPS N-1	Attributions de compensation (hors charges transférées) versées/reçues
ARZVILLER	7 146,74	2 648,00	-	-	170,00	1 947,00	<b>11 911,74</b>
BERLING	9 767,06	9 376,00	-	-	33,00	13 836,00	<b>33 012,06</b>
BOURSCHEID	466,67	3 002,00	-	-	60,00	222,00	<b>3 750,67</b>
BROUVILLER	4 951,12	2 618,00	2 371,00	-	602,00	4 811,00	<b>15 353,12</b>
DABO	49 715,04	65 057,00	7 425,00	-	1 311,00	47 209,00	<b>170 717,04</b>
DANNE ET QUATRE VENTS	50 412,95	2 712,00	448,00	-	134,00	5 445,00	<b>59 151,95</b>
DANNELBOURG	1 995,61	1 379,00	-	-	143,00	2 036,00	<b>5 553,61</b>
GARREBOURG	6 148,71	23,00	-	-	216,00	8 223,00	<b>14 610,71</b>
GUNTZVILLER	3 210,52	1 554,00	-	-	224,00	3 462,00	<b>8 450,52</b>
HANGVILLER	4 458,32	4 594,00	-	-	34,00	1 670,00	<b>10 756,32</b>
HASELBOURG	3 472,00	1 182,00	2 121,00	-	63,00	8 192,00	<b>15 030,00</b>
HENRIDORFF	3 695,62	4 132,00	1 061,00	-	245,00	10 361,00	<b>19 494,62</b>
HERANGE	3 013,20	57 978,00	-	-	25,00	3 364,00	<b>64 380,20</b>
HULTEHOUSE	3 197,49	5 118,00	-	-	137,00	2 691,00	<b>11 143,49</b>
LIXHEIM	6 865,70	2 892,00	1 061,00	-	209,00	9 315,00	<b>20 342,70</b>
LUTZELBOURG	17 481,76	22 693,00	9 546,00	-	337,00	47 315,00	<b>97 372,76</b>
METTING	8 510,94	12 457,00	-	-	25,00	11 836,00	<b>32 828,94</b>
MITTELBRONN	33 985,75	7 703,00	3 346,00	-	126,00	14 345,00	<b>59 505,75</b>
PHALSBOURG	252 745,11	360 200,00	35 684,00	63 448,00	7 036,00	283 414,00	<b>1 002 527,11</b>
ST JEAN KOURTZERODE	9 879,76	16 139,00	451,00	-	428,00	6 050,00	<b>32 947,76</b>
SAINT LOUIS	19 678,30	17 630,00	7 425,00	-	514,00	13 015,00	<b>58 262,30</b>
VESCHEIM	1 396,52	49,00	-	-	177,00	183,00	<b>1 805,52</b>
VILSBERG	3 937,71	1 294,00	-	-	36,00	2 872,00	<b>8 139,71</b>
WALTEMBOURG	9 626,18	3 036,00	328,00	-	217,00	3 867,00	<b>17 074,18</b>
WINTERSBOURG	23 624,84	891,00	469,00	-	99,00	-	<b>25 083,84</b>
ZILLING	33 584,48	1 936,00	2 121,00	-	53,00	-	<b>37 694,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>568 016,99</b>	<b>608 293,00</b>	<b>73 857,00</b>	<b>63 448,00</b>	<b>12 654,00</b>	<b>505 681,00</b>	<b>1 836 901,11</b>

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **3.2. Comptes administratifs 2016**

Christian UNTEREINER propose de donner la parole à Claude HELMOLD et est interrogé par un Délégué Communautaire sur la raison de la non-tenu d'une réunion de bureau préalable au Conseil Communautaire.

Le Vice-président en convient et explique que l'obligation de vote des attributions compensatoires a dicté un calendrier extrêmement chargé. Il rappelle que l'examen du compte administratif a vocation à entériner des montants mesurables consécutifs au fonctionnement et investissements de l'exercice passé. De plus Claude HELMOLD, les Vice-présidents et Catherine GOSSE, DGS pourront apporter toutes les précisions en cours de présentation.

#### **3.2.1. Comptes administratifs 2016**

##### **3.2.1.1. Budget général M14 (2017-2-011)**

M. Claude HELMBOLD, Vice-Président en charge des finances, commente le compte Administratif 2016 du Budget Général qui a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a à procéder au vote.

Après présentation, Après débat

Pour 40

Contre 0

Abstention 1 (Didier MASSON)

### **3.2.1.2. Budget annexe chèvrerie (2017-2-012)**

M. Claude HELMBOLD, vice-Président en charge des finances, commente le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe « Chèvrerie » qui a été transmis avec l'ordre du jour sous une présentation simplifiée afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance avant le Conseil de Communauté qui a procédé au vote.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **3.2.2. Comptes de Gestion 2016**

#### **3.2.2.1. Budget général M14 (2017-2-013)**

Monsieur le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2016 du budget général. Le Conseil de Communauté approuve celui-ci et donne quitus à Monsieur le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

#### **3.2.2.2. Budget annexe Chèvrerie (2017-2-014)**

Monsieur le percepteur soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2016 du budget annexe « chèvrerie ». Le Conseil de Communauté approuve celui-ci et donne quitus à Monsieur le trésorier receveur communautaire.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **3.2.3. Affectation des résultats**

#### **3.2.3.1. Budget Général M 14 (2017-2-015)**

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Christian UNTEREINER, 1<sup>ier</sup> Vice-Président,

Ayant eu lecture du compte administratif de 2016,

Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un excédent de 55 355,69 €,

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 346 200,00 € et celles en recettes s'élevant à 162 500,00€

Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un déficit de 128 344,31 €,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 792 992,88 €,

Le Vice-Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 128 344,31 €

Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Recettes : 664 648,57 €

Pour mémoire:

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Recettes : 55 355,69 €

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

#### **3.2.3.2. Budget Annexe Chèvrerie (2017-2-016)**

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Christian UNTEREINER, 1<sup>ier</sup> Vice-Président,

Ayant eu lecture du compte administratif de 2016,

Ayant eu lecture du résultat cumulé d'investissement constaté à la clôture de l'exercice présentant un excédent de 178 331,96 €,

Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à 20 000,00 €,

Ayant eu lecture du besoin de financement réel de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un excédent de 158 331,96 €,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de 67 989,36 €,

Le Vice-Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Affectation obligatoire en réserves au compte 1068 : 0,00 €

Solde disponible en report à nouveau au compte 002 Dépenses : 67 989,36 €

Pour mémoire:

Résultat d'investissement à reporter au compte 001 Recettes : 178 331,96 €

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **3.3. Modification du taux d'indemnité d'un Vice Président (2017-2-017)**

M. Eric WEBER Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a reçu parmi ses délégations, le Très Haut Débit.

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, a, par la suite, adhéré au Syndicat Mixte Moselle Fibre et ainsi lui a délégué cette compétence. M. Eric WEBER a été Vice-Président de ce syndicat.

Ainsi, proposition est faite aux conseillers communautaires de réduire son taux d'indemnité en le fixant à 13 % de l'indice 1015 de la fonction Publique Territoriale au lieu des 20.63 % initial.

Après présentation, Après débat

Pour 0

Contre 40

Abstention 1 (Eric WEBER)

### **3.4. Remboursement de frais du Président (2017-2-018)**

Proposition est faite aux conseillers communautaires, à l'appui des justificatifs fournis, de procéder au remboursement de frais engagés par le Président dans l'exercice de ses fonctions pour l'année 2014 (25,80 €) et 2015 (107 €) représentant un total de 132,80 €.

Après présentation, Après débat,

Pour 36

Contre 4 (Antoine ALLARD, Joseph MOUTIER, Michel CARABIN, Vincent LEYENDECKER)

Abstention 1 (Gilbert FIXARIS)

## **4. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (2017-2-019)**

En vertu de la réglementation en vigueur, les groupements comportant une commune de plus de 3 500 habitants doivent tenir en séance du Conseil de Communauté un débat d'orientation générale du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat d'orientation budgétaire, vise à informer plus en amont les membres de l'Assemblée et de recueillir leurs opinions sur les grandes orientations budgétaires pour 2016. C'est également l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Aussi, il est exposé les éléments suivants :

Le croisement actuel de plusieurs données non abouties:

- Transfert de compétence tourisme,
- Transfert de zones d'activités,
- Evaluation du transfert des charges via la CLECT,
- Evaluation du transfert des zones d'activités en pleine propriété,
- Structuration des Offices de Tourisme,
- Simulation des nouvelles recettes liées au passage en FPU,

- Simulations avec notre consultant sur des budgets pluriannuels, la réflexion autour d'un pacte financier et fiscal avec les communes et l'impact sur la prise de nouvelles compétences obligatoires, optionnelles ou supplémentaires d'ici 2020.
- Changement en cours de notre organigramme et de notre fonction de Direction

Empêche d'avoir une vision claire du Budget prévisionnel et donc du DOB, tant en investissement qu'en fonctionnement. Des modifications budgétaires en cours d'année sont donc envisageables.

**A ce jour, il est proposé les orientations suivantes:**

**Fonctionnement:**

- Réflexion autour d'une mutualisation du poste de DGS avec la ville de Phalsbourg, et/ou autour de la mise en place d'un " service commun", comptabilité et ressources humaines.
- Maintien approximatif des dépenses du budget fonctionnement
- Continuer les réflexions et actions en cours au niveau des possibilités de mutualisations
- Faire évoluer le fonctionnement du service de portage de repas à domicile
- Ne pas faire évoluer les taux d'impositions en cours

**Investissement:**

- Rénover les maisons de la vallée des éclusiers selon les demandes de subventions sollicitées
- Réparer l'un ou l'autre batardeau dans la vallée
- Engager les frais de maîtrise d'œuvre "villages de gites" à Dabo
- Lancer une tranche d'entretien de la Zorn
- Pas d'avance de fonds 2017 à la Zone des Grands Horizons
- Bouclage de la voirie "Péage" dans la ZAC Louvois dès que la procédure d'expropriation en cours sera aboutie.
- Pas de recours à l'emprunt, hormis la reprise des emprunts des Zones d'Activité de Phalsbourg
- D'autres projets souhaités par des élus seront étudiés en cours d'année

Après présentation,

Unanimité sur la présence d'un Débat d'Orientations Budgétaires

**5. Personnel : création de postes**

***5.1. Au titre de l'avancement de grade de 4 agents (2017-2-020)***

4 agents de la collectivité ont, au vu de leur ancienneté, la possibilité d'être nommés dans le cadre de l'avancement de grade.

Par voie de conséquence, proposition est faite aux délégués communautaires de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 et de mettre à jour le tableau des effectifs.

- 2 postes d'adjoint Administratif principal 1<sup>ière</sup> Classe à temps plein
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> Classe à 28 h/hebdo
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

***5.2. Au titre de la Direction de la Communauté de Communes (2017-2-021)***

Par ailleurs et afin de pourvoir le poste de Direction de la Communauté de Communes, il sera proposé aux conseillers communautaires de créer un emploi fonctionnel pour le poste de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg à l'appui des éléments ci-dessous :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10.000 habitants,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public,

**Le Vice-Président propose à l'assemblée :**

- de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, établissement public de plus de 10.000 habitants à temps complet à compter du 1 mars 2017,
- de créer un poste d'attaché à temps plein à compter du 1 mars 2017
- de modifier le tableau des effectifs de la collectivité

Après présentation,

Après débat, Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Vice-Président, clôt la séance à 21h45, remercie l'équipe municipale de Guntzviller et invite les élus à partager le verre de l'amitié.